

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE FAYE-LA-VINEUSE**

**séance du 18 NOVEMBRE 2016**

L'an deux mille seize, le 18 NOVEMBRE à 18h30, le Conseil Municipal de la commune de Faye-la-Vineuse s'est réuni en Mairie sous la présidence de M. David CAILLETEAU, Maire.

Présents : David CAILLETEAU, Georges CAQUERET, Stéphane CAHAN, David COMMUNEAU, Frédéric LAHAYE, Laurent LÉAU, Bernard STHAMAR, Jacky COURLIVANT, Brigitta HOREMANS.

Absents excusés : Chrystèle GUÉRIN, Christian MONDRAGON.

Secrétaire de séance : Frédéric LAHAYE.

**12. VŒUX ET MOTIONS**

**APPEL POUR LA DEFENSE DU SERVICE PUBLIC DE LA POSTE**

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal de l'appel pour la défense du service public de la Poste, initié par un collectif d'usagers, syndicalistes, militants associatifs et élus locaux :

*Le contrat tripartite de présence postale territoriale pour 2017-2020 est en cours de discussion entre l'État, la Poste et l'Association des maires de France.*

*Le contrat prévoit de ne plus solliciter l'accord préalable du conseil municipal pour les transformations de bureau de poste. [...]*

*C'est une attaque sans précédent pour imposer la fermeture de très nombreux bureaux de poste qui se prépare si ce contrat est signé tel quel, en particulier dans les moyennes et grandes villes urbaines et aussi dans les communes rurales. [...]*

*Le bureau de l'AMF sensible aux mobilisations des postiers, de leurs organisations syndicales, des élus, des usagers et à notre interpellation a refusé de signer le contrat en l'état [...]*

*Dans une société de plus en plus inhumaine, agressive, générant nombre d'inégalités nos concitoyens ont besoin de protections, de solidarités donc plus de Services Publics de qualité et de proximité.*

*Les évolutions du Service Public Postal impulsé par le groupe La Poste sont préoccupantes et même inacceptables. Il en est ainsi des fermetures de bureaux de poste, de réductions des horaires d'ouvertures de bureaux, de suppression de tournées de facteurs, de transfert d'activités postales dans des commerces [...]*

*Il est possible de faire autrement. C'est pourquoi, nous appelons et vous appelons à signer pour :*

- 1. Refuser le contrat de présence postale pour 2017-2019 tel qu'il est [...]*
- 2. Se battre partout, pied à pied, pour empêcher toute fermeture d'un bureau de poste. [...]*
- 3. Demander que les CDPPT (Commissions Départementales de Présence Postale et Territoriale) soient élargies aux associations d'usagers et organisations syndicales [...].*
- 4. Agir pour augmenter sensiblement les ressources du fonds de péréquation en faveur du maintien et de la rénovation des bureaux de postes*
- 5. Agir pour maintenir et renforcer le maillage des services publics. [...]*

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve l'appel pour la défense du service public de la Poste et charge Monsieur le Maire de le signer.**

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Le Maire,  
David CAILLETEAU



Date de convocation : 08/11/2016	Membres en exercice : 11	Membres présents : 9
----------------------------------	--------------------------	----------------------

UNANIMITE

Acte rendu exécutoire par la transmission en sous-préfecture de Chinon, le 30/11/16  
Et après publication ou notification en date du 30/11/16